



AGIR SUR LES RISQUES TECHNIQUES PROFESSIONNELS (HORS AMIANTE ET NUCLÉAIRE)



Mieux connaître les risques techniques et les réglementations associées pour participer activement à la démarche de prévention des risques professionnels en tant qu'élu du CSE.



1 JOUR

PUBLIC

Tous les représentants du personnel

TARIF

Formation uniquement en intra entreprise en présentiel ou en visioconférence. Organisation sur mesure à la date de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

PRÉREQUIS

Aucun

PROGRAMME

► POINTS CLÉS SUR LES RISQUES TECHNIQUES PROFESSIONNELS

- Se repérer dans les familles de risques techniques professionnels
- Connaître les principales réglementations spécifiques aux dangers physiques, chimiques, biologiques
- Connaître les principales réglementations spécifiques aux équipements de travail (machines, installations de production, etc.)
- Connaître les rôles des employeurs propriétaires des lieux de travail, employeurs locataires des lieux de travail et des gestionnaires de locaux dans la maîtrise des risques techniques

► EXPLOITER LES SOURCES D'INFORMATIONS À DISPOSITION DU CSE

- Se repérer dans la documentation
- Recueillir et comprendre les informations sur les agents chimiques dangereux utilisés par l'entreprise
- Recueillir et comprendre les informations sur les substances cancérogènes mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)
- Appréhender les éventuelles surexpositions des salariés aux risques chimiques
- Interpréter les résultats des mesurages et les rapports de contrôle technique
- Suivre les observations et mises en demeure notifiées par l'inspection du travail

► MENER LES MISSIONS DU CSE EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Mener une inspection des lieux de travail pour déceler les risques techniques
- Contribuer à l'évaluation des risques professionnels techniques
- Identifier les situations donnant lieu à une consultation récurrente ou ponctuelle du CSE et donner un avis motivé sur les dispositions prises par l'employeur
- Contribuer à la formation à la sécurité des salariés exposés aux produits CMR
- Vérifier le respect des obligations relatives aux vêtements et équipements de protection
- Agir en cas d'intervention d'entreprises extérieures

Cette journée peut être complétée par des approfondissements sur un ou des risques spécifiques (une demi-journée par risque) : pollution de l'air, autre risque chimique, syndrome bâtiment malsain (SBM), risque biologique, équipements de travail (machines, installations de production, nouveau procédé industriel).